Association NENY (Non aux Éoliennes entre Noirmoutier et Yeu)



BP 307 - 85330 Noirmoutier-en l'Île http://www.neny-stop-offshore.com associationneny@gmail.com

Collectif TOUCHE PAS À NOS ÎLES!







39, avenue de la Motte-Picquet 75007 Paris julien.lacaze@sitesetmonuments.org

Noirmoutier, le 3 octobre 2022

M. Alain LEBOEUF Président du Conseil Départemental de Vendée

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

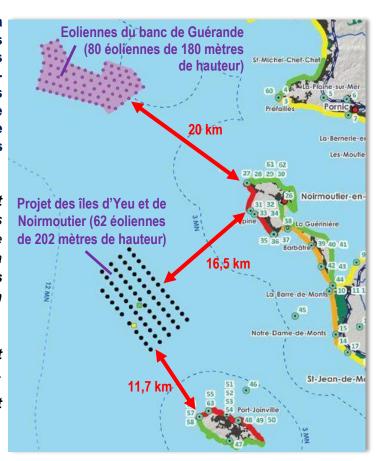
Alors qu'une rencontre et une convention d'affaires vont prochainement se tenir sous l'égide du Conseil Départemental de la Vendée entre le promoteur du projet des éoliennes en mer des îles d'Yeu et Noirmoutier (EMYN) et les fournisseurs de rang 1, il nous a paru important de vous rappeler quelques points essentiels.

- 1) Le projet n'est pas encore purgé de tout recours. Deux recours contestant les autorisations délivrées à EMYN restent en effet toujours pendants devant le Conseil d'État.
 - L'un concerne l'arrêté ministériel acceptant l'offre améliorée. L'autre conteste le caractère prétendument non substantiel des modifications apportées en 2021 au projet, à savoir le remplacement des fondations jacket par des fondations de type monopieu, et la modification concernant la protection des câbles reliant les éoliennes. Seules les autorisations délivrées à RTE concernant le raccordement sont libres de recours. **En conséquence, aucune décision finale d'investissement n'a été prise.**
- 2) En presqu'île guérandaise, l'indignation est à son comble face au désastre visuel des éoliennes en mer, comme en témoignent les réactions d'immense amertume des élus euxmêmes rapportées dans de multiples articles de presse. Elles expriment une véritable sidération et sont révélatrices du niveau de tromperie dans lequel les élus locaux ont hélas été enfermés depuis le début. (1).(2)

Mme le maire de Batz-sur-Mer : « Il y a un sujet qui me met en colère, celui du parc éolien. Les éoliennes qui ne devaient être à peine perceptibles sont aujourd'hui trop visibles de la côte. En tant que citoyens batziens, nous sommes tristes de voir la ligne d'horizon dénaturée sur l'ensemble de notre littoral. »

M. le maire de Saint-Nazaire : « On n'imaginait pas que les éoliennes se verraient autant (...) ».

M. le maire de Guérande : « *L'impact visuel est indéniable* (...). »



Mme la maire du Croisic : « Les élus du Croisic se déclarent amers et déçus, notamment sur l'impact visuel. La réalité ne correspond pas [aux] photomontages. (...) L'orientation du champ éolien fait que la totalité des 78 km² est bien visible et génère une pollution visuelle (...). » (3) « Notre côte n'a plus rien de sauvage (...). ».

- 3) Vous ne pouvez non plus désormais ignorer les prises de position d'autres départements concernés par des projets d'éoliennes en mer.
 - Le conseil départemental du **Morbihan** a voté dernièrement une motion contre le projet d'éoliennes flottantes au Sud de la Bretagne prévu à 19 km de la côte sauvage de Belle-Île-en-Mer (4). Il ne souhaite pas être « complice du saccage annoncé des paysages emblématiques de Belle-Île-en-Mer par l'État et la Région Bretagne ». Il demande donc, « avec insistance », de travailler « à une localisation sensiblement plus éloignée des côtes. » (5).
 - En **Charente-Maritime**, la majorité départementale s'est prononcée défavorablement sur le projet de parc industriel éolien en mer prévu au large de l'île d'Oléron tel qu'il a été proposé lors du débat public au sein d'une zone d'étude située à une dizaine de kilomètres de la côte. (6) (7)
 - Dans le **Cotentin**, l'association Eolarge qui regroupe de nombreux élus a réussi grâce à son opiniâtreté à repousser à 32 km au large de Barfleur le projet Centre Manche I. Au début le projet devait être à 12 km. (8)
- 4) Nous vous invitons également à faire preuve de discernement lorsque le promoteur affirme dans ses communications que le projet (496 MW de puissance installée) « permettra d'alimenter chaque année près de 800 000 personnes en électricité ».

Vous conviendrez que la comparaison avec les chiffres annoncés par le promoteur du parc éolien de Saint-Nazaire est troublante, puisque ce projet de capacité quasi équivalente (480 MW) couvrirait « l'équivalent de 20% de la consommation en électricité de la Loire-Atlantique ». (9) Soit une population d'environ 285 000 personnes!

Faut-il rappeler que la production d'énergie des éoliennes est intermittente, irrégulière, non prédictible et non stockable ?

Évidemment, le parc éolien ne va pas fonctionner à plein temps et à plein régime, le vent n'étant en aucune manière pilotable. Il est insupportable de voir afficher des productions d'électricité à partir de la puissance des machines. La manœuvre est grossièrement mensongère. En outre, ce chiffre ne concerne que les ménages et fait abstraction de la consommation industrielle.

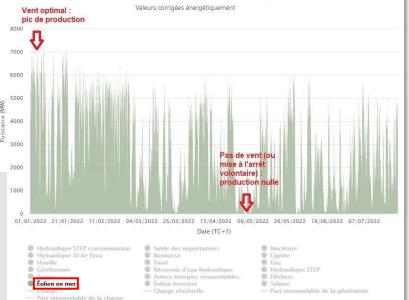
Lorsqu'il n'y aura pas de vent, la production sera bel et bien égale à zéro. Car contrairement aux idées reçues, il n'y a pas toujours du vent en mer.

Ce projet ne permettra donc en rien d'assurer l'autonomie énergétique de notre département.



Elles montrent sans conteste l'extrême variabilité du vent. Il est impossible de faire le suivi de charge du réseau électrique avec une source d'énergie aussi instable et hautement intermittente.

Source: https://energy-charts.info/index.html?l=fr&c=DE



Production nette totale d'électricité en Allemagne 2022

- 5) Nous nous permettons également de rappeler qu'en avril 2011 le Conseil Général de Vendée avait donné un avis favorable au projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier tout en édictant un certain nombre de conditions. Ces engagements avaient certes été négociés avec WPD qui sera ensuite évincé par EMYN à l'issue de l'appel d'offres, mais force est de constater que presque aucune des exigences expressément formulées alors par le Conseil Général n'a été satisfaite. (10)
 - Le Conseil Général avait en premier lieu demandé que les bases d'exploitation et de maintenance bénéficient de manière concomitante aux îles d'Yeu et de Noirmoutier, et que Port Joinville et l'Herbaudière bénéficient d'une équitable répartition pour les navires de servitude.
 Or, selon les informations qui nous ont été communiquées par l'équipe d'EMYN, la base de maintenance de l'Herbaudière serait abandonnée. (11) Il est vrai que depuis le départ de Bénéteau et la restructuration du port, rien ne semble avoir été anticipé pour l'arrivée d'EMYN.
 - Le Conseil Général avait également fait valoir à juste raison que la réalisation d'un parc éolien offshore serait difficilement compatible avec l'existence simultanée d'un projet de concessions d'extraction de granulats marins. Force est de constater que cette demande n'a pas été entendue, puisque les extractions de granulats marins ont finalement été autorisées par le Conseil d'État. (12)
 - Le Conseil Général avait également demandé que les opérateurs du projet intègrent la prise en charge de tout ou partie d'un certain nombre de projets novateurs, tels que l'alimentation électrique d'une unité de dessalement d'eau de mer, ou de projets d'expérimentation sur les énergies renouvelable (pile à combustible pour les déplacements terrestres ou à propulsion électrique des bateaux). Une nouvelle fois, force de constater que le lauréat de l'appel d'offres n'a pris aucun engagement en ce sens et qu'aucun de ces projets n'a été mené.
 - Enfin le Conseil Général avait formulé l'exigence que pour l'éolien terrestre, il ne soit pas demandé plus à la Vendée que l'objectif fixé par l'État à l'horizon 2020 d'une production de 230 MW. Cet objectif a été largement dépassé, puisqu'au 31 décembre 2020, la DREAL indique une puissance installée, raccordée ou non de 362 MW, et une puissance installée raccordée de 263 MW. (13)
- 6) En juillet dernier, l'équipe d'EMYN nous a également appris que le nombre d'emplois pour la maintenance avait encore été revu à la baisse. Des 125 emplois promis lors de l'enquête publique, le chiffre a été ramené à 100 en 2019, puis maintenant 60. Un nombre divisé par 2 ! Et encore, beaucoup seront des emplois saisonniers ou travailleront par roulement. (11)

 Nous sommes convaincus que la pénurie de logements à l'île d'Yeu et les difficultés d'approvisionnement seront de très bons prétextes pour que la maintenance soit transférée à terme à Saint Nazaire avec ses infrastructures industrielles parfaitement desservies par la route ou le rail.
- 7) Nous sommes pour le moins dubitatifs lorsque nous entendons que le secteur de l'hôtellerie pourrait bénéficier des retombées économiques du chantier, puisque les opérations de construction seront menées depuis Saint Nazaire, et que l'essentiel des travaux se fera à partir de gros bateaux croisant au large.
- 8) À l'Herbaudière comme à l'île d'Yeu, les marins-pêcheurs, artisans majeurs de l'économie locale et vecteurs du tourisme, sont vent debout contre le projet et risquent de ne pas rester spectateurs du pillage de leurs ressources de travail. La raison en est simple : aucun d'entre eux n'a été consulté, seuls se sont prononcés en faveur du projet leurs représentants. C'est la raison pour laquelle ils affichent leur colère sur leurs bateaux en arborant des drapeaux. (14)
- 9) Le dossier a fait l'objet d'un avis très défavorable du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui a pointé les insuffisances patentes des études d'impact et l'incomplétude des demandes de dérogation au titre des espèces protégées. (15)
 - Cette instance rattachée au ministère de l'Ecologie a d'ailleurs réitéré ses critiques dans son autosaisine en date du 6 juillet 2021. (16)

La construction des 80 éoliennes en mer sur le banc de Guérande préfigure ce qui nous attend sur le littoral vendéen avec le projet de parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Nous sommes convaincus que la même colère animera les Vendéens lorsqu'ils verront les 62 éoliennes géantes de ce projet s'ériger de manière tout aussi proche de la côte, à 11,7 km de la côte nord de l'île d'Yeu et à 16,5 km de Noirmoutier.

Nous rappelons que ce projet (ainsi que celui du Tréport) ont été lancés par le gouvernement en mars 2013 à l'issue d'un 2ème appel d'offres pour la réalisation de parcs éoliens en mer.

La zone d'implantation du projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier n'a jamais été débattue avec la population, puisque qu'il date de bien avant la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC) du 10 août 2018. Dorénavant, le ministre chargé de l'énergie saisit la Commission nationale du débat public (CNDP) pour organiser la participation du public en amont de la procédure de mise en concurrence des projets d'éoliennes en mer. Le débat public du projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier n'a donc pas eu lieu dans la phase initiale du développement du projet et n'a pas permis de laisser participer le public sur le choix d'une zone préférentielle d'implantation. Cette absence de concertation est l'ERREUR INITIALE de ce projet.

À Oléron suite aux vives protestation émises lors du débat public, l'État a décidé d'implanter le parc éolien à 35 km des côtes avec des éoliennes posées en grande profondeur. (17) (18)

C'est la preuve qu'un tel éloignement est désormais techniquement possible, avec des éoliennes posées en grande profondeur ou avec des éoliennes flottantes. (19)

À l'image du projet d'Oléron, nous vous demandons donc, Monsieur le Président du Conseil Départemental, de bien vouloir vivement interpeller l'Etat, afin que le projet des éoliennes en mer des îles d'Yeu et de Noirmoutier soit relocalisé en zone économique exclusive, à 35 km des côtes, avec des éoliennes posées en grande profondeur, voire avec des éoliennes flottantes.

C'est la seule manière de ramener un peu de concorde dans ce projet éminemment controversé ⁽²⁰⁾, sous peine d'un rejet massif de la transition énergétique par les vendéens et du discrédit du Conseil Départemental.

Outre l'aspect paysager :

- L'État serait gagnant en renégociant le tarif de rachat du MWh à un prix nettement inférieur. Le tarif de rachat accordé au projet de Yeu-Noirmoutier, soit 137 € du MWh (21), est en effet très surévalué par rapport à celui d'Oléron dont le tarif cible se situe aux alentours de 60 € le MWh (22), ainsi qu'aux tarifs de rachat qui se pratiquent actuellement pour les nouveaux projets en Europe du nord (50 à 60 € le MWh);
- Le projet n'impacterait plus les artisans-pêcheurs qui pratiquent une pêche responsable et durable, à la journée, dans la bande des 12 milles (21,6 km);
- Enfin, du point de vue du respect de la biodiversité marine, cette relocalisation irait également dans le sens des recommandations du Conseil National de la Protection de la nature (16):

« On ne comprend pas pourquoi tous les parcs actuellement décidés l'ont été dans la zone des 12 milles de la côte, à une distance de 10 à 20 km de celles-ci. S'éloigner des côtes (notamment avec l'éolien flottant) est une nécessité pour plusieurs raisons, dont l'impact majeur sur les oiseaux et les chauves-souris (...) ».

« Comme pour les oiseaux (marins et terrestres migrant au-dessus de la mer), la mesure principale de précaution consiste à **éloigner les parcs offshore d'au moins 40 km des côtes**, tout en tenant compte du risque présenté pour les cétacés. »

L'acceptabilité sociale et sociétale de la transition énergétique passe entre autres par l'intégration paysagère des énergies renouvelables.

Comme l'a souligné la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP), préconisant un éolien offshore limité et à « grande distance » des côtes, « la transition énergétique ne doit pas conduire à porter gravement atteinte au littoral français dont la valeur paysagère, artistique, mémorielle et touristique est au premier plan en Europe, sous peine de remettre en cause plus d'un siècle d'efforts constants de protection du littoral par l'État. » (16)

Nous rappelons que la « côte sauvage » de l'île d'Yeu, classée au titre des sites (loi de 1930), fait face au projet. D'autres sites inscrits de Noirmoutier (la plage de Luzéronde, le bois des Eloux et de la Mougendrie) ont également été évalués en « enjeux forts » dans l'étude d'impact elle-même. (23)

Nous savons par ailleurs que la région Pays de la Loire entrevoit le développement de projets futurs, avec des éoliennes flottantes à plus de 37 km des côtes, ce qui revient à reconnaitre implicitement le problème de l'acceptabilité des projets situés trop proches du littoral :

« Les possibilités de développement de l'éolien flottant plus au large méritent d'être plus particulièrement étudiées dans une perspective à long terme, l'essentiel des risques de conflit d'usage s'effaçant au-delà de 20 – 25 milles de la côte : pêche, plaisance, paysage, espaces naturels sensibles, servitudes réglementaires, etc. » (24)

Les objectifs ambitieux de l'État en matière de transition énergétique ne peuvent passer que par des projets exemplaires, respectueux de la pêche artisanale, de la biodiversité marine et de nos paysages littoraux.

Allez-vous accepter ce projet qui serait un crime contre une nature d'une splendeur incomparable?

Laisserez-vous transformer en zone industrielle le littoral vendéen que des générations d'élus ont su préserver, et ce bien avant même la Loi Littoral ? (25)

Non, il n'y a aucune urgence à vouloir sacrifier l'île d'Yeu et Noirmoutier, joyaux du littoral vendéen, sur l'autel de la transition énergétique.

Il est encore possible de s'opposer à cette folie. Nous sommes responsables du territoire que nous léguerons aux générations futures.

Nous vous prions en conséquence, Monsieur le Président du Conseiller Départemental, de bien vouloir demander à l'État la relocalisation du projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier à grande distance des côtes vendéennes.

En vous remerciant pour votre lecture attentive et la prise en compte de nos propositions,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président du Conseiller Départemental, l'assurance de notre considération la plus respectueuse.

Emmanuel Vrignaud
Président de l'association
NENY
06 26 35 57 11
associationneny@gmail.com

Sophie Détis Collectif Touche Pas à Nos Îles!

Olivier Voisin Collectif Yeu Vent Debout Julien Lacaze
Président de Sites & Monuments
01 47 05 37 71
julien.lacaze@sitesetmonuments.org

**

SOURCES

- (1) L'écho de la Presqu'île guérandaise : <a href="https://actu.fr/pays-de-la-loire/la-baule-escoublac_44055/loire-atlantique-limpact-visuel-est-indeniable-ce-que-pensent-des-eoliennes-en-mer-les-maires-des-communes-concernees_52733410.html?fbclid=lwAR3RC0Kb1oOx2-LnMfHl32LRZgeqR01Ozps20kPEWefCjEMWMrWg9JMnZOU
- (2) 20 Minutes: https://www.20minutes.fr/planete/3342563-20220830-large-loire-atlantique-premieres-eoliennes-mer-voient-nettement-plus-prevu
- (3) Bulletin municipal du Croisic, juillet 2022
- (4) **Éoliennes flottantes au sud de la Bretagne** Site du Ministère de la transition écologique https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-nord-atlantique-manche-ouest/projet-en-bretagne-sud
- (5) https://www.ouest-france.fr/bretagne/morbihan/morbihan-eolien-en-mer-le-conseil-departemental-se-positionne-contre-le-choix-du-gouvernement-a5212a0c-3f07-11ed-b659-5fb02baf9630?fbclid=lwAR0M5UbwGNk6rP AHjSyA4QtNrbaiovoCSzXEIA7f vdMiW56Hy5Bt gkd0
- (6) Projet éolien en mer Sud-Atlantique Cahier d'acteur du Département de la Charente-Maritime https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-03/ENA-CA-40-Departement-de-la-Charente-Maritime.pdf
- (7) **Projet éolien en mer Sud-Atlantique** Photomontages http://geophom.fr/PHOM/dgec-qMj!/ao7-ks9v/l
- (8) https://www.ouest-france.fr/normandie/barfleur-50760/parcs-eoliens-au-large-de-barfleur-l-association-eolarge-reste-vigilante-5edf1dcc-3ca7-11ed-88ae-d5c4bb380dd6
- (9) https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/le-parc-eolien-en-mer/presentation-projet/
- (10) Résolution du Conseil Général de la Vendée relative au projet « éolien offshore des deux îles » adoptée le 22 avril 2011 Extraits :
- IV- Un avis favorable du Département de la Vendée sous conditions

En conséquence, l'Assemblée Départementale émet un avis favorable à la réalisation du projet éolien offshore des Deux lles entre l'Ile d'Yeu et l'Ile de Noirmoutier.

Cet avis est, en outre, motivé par la prise en considération de la nouvelle donne que constitue, pour la filière nucléaire, l'accident de la centrale japonaise de Fukushima, de la nécessité pour la Vendée de mieux assumer ses besoins en consommation électrique et de la volonté du Département de se positionner comme un département leader et pilote en matière d'énergies renouvelables.

Il est, cependant, conditionné par la mise en œuvre des cinq conditions suivantes :

L'Assemblée Départementale demande, en effet que :

① en ce qui concerne les retombées en matière d'emploi pour la Vendée et en particulier celles liées à l'exploitation et à la maintenance du parc éolien offshore, l'opérateur prenne des engagements fermes et écrits, pour que les îles d'Yeu et de Noirmoutier bénéficient de manière concomitante des implantations relatives au centre d'exploitation et de maintenance du futur parc éolien offshore et des emplois qui en dépendent.

En outre, Port Joinville et l'Herbaudière bénéficient d'une équitable répartition, en ce qui concerne l'accueil des navires de servitude attachés au parc éolien.

Une filière de formation en Vendée soit, enfin, lancée par la Région afin que les vendéens puissent bénéficier des qualifications leur permettant d'assurer l'exploitation et la maintenance de ces équipements.

Soient prises en considération les craintes, exprimées par les élus et les représentants de la pêche de l'Ile de Noirmoutier, qui font légitimement valoir que la réalisation d'un parc éolien offshore serait difficilement compatible avec l'existence simultanée de projets de concession d'extraction de granulats marins, au premier rang desquels, les projets Cairnstrath A, B, FN 2 et Astrolabe.

Cela signifie donc que l'Etat donne, dans le cadre de l'appel d'offres éolien offshore, des garanties pour confirmer la non-réalisation des projets d'extraction de granulats marins

- Je groupe WPD envisage la suppression d'une ligne de 12 éoliennes, de manière à, d'une part, réduire l'impact visuel perceptible depuis l'Ile d'Yeu et l'Ile de Noirmoutier et donc à améliorer l'intégration paysagère du futur parc et, d'autre part, assurer un transfert de la production électrique du parc en courant alternatif et non en courant continu, ce qui éliminerait ainsi la nécessité d'installer en mer comme à terre de lourdes infrastructures de transformation du courant.
- les opérateurs du projet intègrent, dans le cadre de la réalisation du parc éolien offshore des Deux lles, la prise en charge de tout ou partie de l'alimentation électrique de la future unité de dessalement vendéenne et qu'ils contribuent au développement dans les îles, de projets d'expérimentation sur les énergies renouvelables tels ceux liés aux piles à combustible pour les déplacements terrestres ou à la propulsion électrique des bateaux.
- enfin, pour l'éolien terrestre qu'il ne soit pas demandé plus à la Vendée que l'objectif fixé par l'Etat à l'horizon 2020 d'une production de 230 MW alors qu'aujourd'hui déjà cet objectif est en bonne voie de réalisation (88 % soit 202 MW sur 20 parcs éoliens en activité ou autorisés pour 131 éoliennes).
- (11) Communication orale par l'équipe d'EMYN Journée d'échanges du 12 juillet à l'île d'Yeu https://iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/wp-content/uploads/sites/3/2022/07/cp-emyn-journe-dchangejuillet-2022.pdf
- (12) https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/noirmoutier-granulats-marins-feu-vert-au-projet-6238397
- (13) Préfet de la Région Pays de la Loire DREAL Lettre trimestrielle N°39 https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/lMG/pdf/lettre_nouveau_format_39_vf.pdf
- (14) https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/lile-dyeu-85350/contre-le-projet-eolien-ils-sadressent-au-parlement-9e171f58-3531-11ed-be7a-2c8e3ee418cf

- (15) Avis du Conseil National de la Protection de la Nature Demande de dérogation à la protection des espèces protégées au titre du L 411-2 du code de l'environnement concernant le projet de parc éolien marin des îles d'Yeu et de Noirmoutier https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2018-19 delib cnpn demande de derogations du projet eolien noirmoutier-yeu du 22 juin cle288b4c-1.pdf
- (16) Autosaisine du Conseil National de la Protection de la Nature sur le développement de l'énergie offshore en France et ses impacts sur la biodiversité, le patrimoine et le paysage

 https://www.avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/2021-17

 17 avis autosaisine cnpn eolien offshore france du 06 juillet 2021.pdf

Ce document essentiel présente des conclusions très sévères vis-à-vis des premiers projets (au premier rang desquels le projet vendéen des îles d'Yeu et de Noirmoutier), tous situés trop proches des côtes, ou pour quelques-uns d'entre eux localisés en zones Natura 2000.

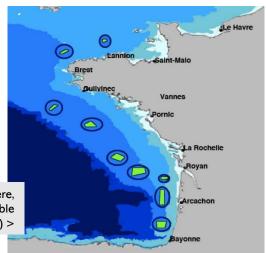
Le CNPN formule en revanche des recommandations en demandant de privilégier les projets de parcs éoliens flottants, eu égard aux impacts sur la biodiversité (oiseaux, chiroptères, et faune perturbée par le battage de pieux) et les paysages liant terre-mer, en les éloignant des côtes sans être trop proche du talus pour préserver les cétacés.

Il demande aussi d'éviter, dans la recherche des zones potentielles de développement éolien, les Aires Marines Protégées.

À titre d'exemple, le CNPN a reproduit page 8 une étude conciliant tous les enjeux anthropiques (militaires, aviation, navigation commerciale, pêche, aquaculture...) en excluant les projets d'offshore en zones protégées. Cette étude propose des sites d'éoliennes flottantes éloignées des côtes représentant une puissance installée considérable, qui selon leurs auteurs est parfaitement réalisable, uniquement en flottant.

Ce document contient également l'avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui s'inquiète avec raison du développement des projets éoliens offshore.

Une autre planification, respectueuse de la pêche côtière, de la biodiversité et de nos paysages, est possible (étude citée par le CNPN dans son avis) >



- (17) **Projet éolien en mer Sud-Atlantique** Communiqué de presse https://www.ecologie.gouv.fr/lancement-du-projet-eolien-en-mer-en-sud-atlantique
- (18) **Projet éolien en mer Sud-Atlantique** Journal officiel https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046107652
- (19) C'est avant tout la bathymétrie qui détermine la technique. 50m minimum pour du flottant, 60m maximum pour du posé, voire moins, cela dépend également de la régularité des fonds marins et des courant.
 Les profondeurs sur littoral vendéen sont similaires à celles du littoral oléronais (45 à 65 mètres à 35 km des côtes, 35 à 45 mètres en limite des 12 milles soit 22 km).
- (20) 73,5% d'avis défavorables ont été émis lors de l'enquête publique du projet des îles d'Yeu et de Noirmoutier
- (21) Décision de la Commission européenne du 26 juillet 2019 approuvant les aides d'Etat aux 6 premiers projets d'éolien en mer https://ec.europa.eu/competition/state_aid/cases1/201933/269222_2088484_174_2.pdf
- (22) Décret n° 2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041814432/
- (23) Sites classés et inscrits en Pays de la Loire https://carto.sigloire.fr/1/r sites paysages r52.map
- (24) **Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne** Cahier d'acteur de la région Pays de la Loire https://eolbretsud.debatpublic.fr/wp-content/uploads/EolBredSud-Cahierdacteur-12-Region-des-Pays-de-la-Loire.pdf
- (25) À titre d'illustration l'urbanisation de la côte nord-ouest de l'île d'Yeu qui fait face au projet, et qui appartient au site inscrit et classé de la « côte sauvage » (loi de 1930), a été gelée bien avant la Loi Littoral par les islais eux-mêmes.